

Le financement de la culture et la protection du travail dans le secteur des métiers de la création

Sans une sécurité juridique et économique des artistes et techniciens, c'est l'ensemble du secteur économique de la Culture et des industries créatives, dont on vante le dynamisme partout en Europe, qui sera fragilisé. La capacité d'innovation et les singularités des artistes sont les moteurs de la croissance dans ce secteur. Et toute régulation du marché à visée corporatiste ne ferait que freiner brutalement cette croissance, et surtout la diversité des pratiques qui en font la richesse.

La nouvelle Convention Collective de Travail 304 (spectacle)¹, attendue du côté francophone depuis des lustres (après une première version avortée en 2007 dans des conditions courtelinesques)² et donc saluée comme il se doit, nous donne l'occasion de rappeler que la vitalité du secteur des métiers de la création passe d'abord et avant tout par la protection des travailleurs de ce secteur, les artistes et les techniciens au premier chef.

Protection des conditions de travail, mais également protection et revalorisation des revenus du travail artistique et technique. Combat corporatiste ? Sûrement pas.

Les industries créatives, le secteur économique adossé aux droits d'auteur, la consommation culturelle se portent bien. Et de nombreux observateurs, dont l'Union européenne³ et la Région wallonne⁴, y voient un vecteur de croissance pour les années à venir. Dans le même temps, l'on constate que la production artistique est distribuée sur un nombre d'artistes de plus en plus grand, un nombre qui croît plus vite, beaucoup plus vite que la production⁵. Les lois du marché sont implacables : les conditions de travail et les revenus des artistes ne peuvent que se dégrader.

Deux approches sont dès lors en concurrence pour pallier cette diminution des revenus des artistes et techniciens : augmenter plus rapidement et plus intensément le financement de l'offre vs réduire le nombre de bénéficiaires.

Si l'on ajoute que la courbe de distribution des revenus entre tous ces artistes n'a pas une allure gaussienne (en forme de cloche, avec la plus grande proportion de revenus moyens) mais plutôt

¹ Nov. 2012 : http://www.cgsp-acod-bru.be/Enfin-une-convention-collective-de-travail-pour-les-artistes-et-techniciens-du-spectacle-de-la-Federation-Wallonie_a351.html

² Voir : [http://www.dherte.com/Union_des_Artistes/Bulletins_en_ligne_files/Bulletin%20Union%20mars%202007%20\(re%CC%81duit\).pdf](http://www.dherte.com/Union_des_Artistes/Bulletins_en_ligne_files/Bulletin%20Union%20mars%202007%20(re%CC%81duit).pdf)
http://stp-bel.be/Textes_pdf/003.pdf

³ http://ec.europa.eu/culture/our-policy-development/cultural-and-creative-industries_fr.htm

⁴ Par exemple : <http://www.creative-wallonia.be/boost-up/faq.htm?lng=fr>

⁵ Par exemple : Pierre-Michel Menger, *Les intermittents du spectacle. Sociologie du travail flexible*, Paris, EHESS, coll. Cas de figure, 2005.

Maria Ivens, *Le peuple-artiste, cet être monstrueux. La communauté des pairs face à la communauté des génies*, Paris, L'Harmattan, 2002.

Culture Chiffres, Activités, emploi et travail, n° 6, 2007 : http://www2.culture.gouv.fr/culture/deps/2008/pdf/Cchiffres07_6.pdf

parétienne (très peu de très, très hauts revenus et beaucoup, beaucoup de très faibles revenus), une troisième approche est possible : réduire les inégalités de revenus et de conditions de travail en opérant une redistribution entre sous-secteurs et/ou entre artistes.

DU CÔTÉ DU FINANCEMENT DE L'OFFRE

Si l'on tire les conséquences de l'étude Arthena (2009/2010) sur l'économie du secteur des droits d'auteur⁶, en la confrontant aux données disponibles sur le financement public de la Culture en Belgique⁷, il apparaît que ce financement public représente quelque 10% du chiffre d'affaires du secteur. L'essentiel du financement de la culture est donc privé : grosso modo, l'investissement des entreprises du secteur marchand et la consommation culturelle des ménages.

Il existe bien évidemment des différences considérables entre sous-secteurs quant à l'importance relative du financement public : le théâtre en est par exemple beaucoup plus dépendant que la musique, le jeu vidéo ou la littérature.

Cette importance relative du financement public doit être analysée en regard de trois constats :

1. Certains sous-secteurs sont confrontés à des marchés nettement plus concurrentiels, et internationalement concurrentiels⁸, que d'autres. Ainsi, le marché du théâtre est moins soumis à la concurrence internationale que celui de la musique ou du cinéma ;
2. Certains sous-secteurs sont bien plus que d'autres directement inscrits dans l'économie marchande, et leurs entreprises ont donc un objectif de profits, avec des comportements d'entreprise – parfois multinationale – classique : l'édition musicale, l'industrie du cinéma, le design, le graphisme, etc.
3. Le financement public peut être direct : le subside en est la forme canonique, ou indirect : notamment via des incitants fiscaux. Tous les secteurs ne sont pas non plus égaux en la matière : le théâtre dépend de subsides, alors que les arts plastiques ou le cinéma peuvent être considérablement aidés par des incitants fiscaux (voir le fameux Tax-Shelter pour le cinéma ou le débat en France sur la taxation des œuvres d'art). Sous cet angle, le théâtre est aidé « au nom de l'Art et de la Culture », alors que les incitants fiscaux sont destinés à soutenir des marchés (de l'art, par exemple, ou du cinéma).

Augmenter le financement de l'offre suppose donc des stratégies différenciées, par sous-secteur et par marché, selon que l'on souhaite augmenter la vitalité économique d'un marché et de ses entreprises (et donc leurs profits) ou... améliorer la rémunération du travail des artistes et techniciens,

⁶ La contribution économique de l'industrie du droit d'auteur et des droits voisins en Belgique. Rapport final, 27 octobre 2010.

Disponible sur

<http://antipiracy.fb.email.addemar.com/c207/e41539/h130fc/l4541/document.pdf>. Voir aussi : www.arthena.be

⁷ Faits & Gestes, n°34, Fédération Wallonie Bruxelles – Observatoire des politiques culturelles, http://www.faitsetgestes.cfwb.be/telechargement/FG_2010/faits_&_gestes_35.pdf

⁸ Les conflits sociaux au sein du secteur du doublage en France en donnent une illustration malheureuse mais terriblement parlante. Le 10/07/2012, les artistes français réclamaient une... baisse de leurs salaires.

Le Syndicat Alternatif des Acteurs (SAA) propose une baisse des salaires des comédiens qui pratiquent le doublage des programmes de télévision. « L'objectif est d'arriver à une baisse de 30% des salaires comédiens, afin d'être compétitifs, et de restaurer l'emploi en France, non seulement celui des acteurs, mais celui de toute la filière », explique le SAA dans un communiqué, suite aux fréquentes délocalisations dans le secteur, particulièrement en Belgique. Cet attrait pour le marché belge s'explique notamment par des coûts salariaux plus faibles : le doublage en Belgique coûte environ 40% moins cher qu'en France. Le SAA espère ainsi relocaliser une partie du doublage en France.

Voir : <http://www.telerama.fr/series-tv/le-doublage-francais-des-series-de-plus-en-plus-delocalise,84194.php> et

http://www.liberation.fr/medias/2012/07/08/la-vf-a-quitte-ou-double_831981

Le dumping social dans les métiers de la création, ça existe...

sans qui, est-il besoin de le rappeler, ni la consommation culturelle, ni la production de l'industrie créative ne pourrait se développer.

L'on sait depuis longtemps que les deux ne vont pas forcément de pair. On y reviendra.

De ce côté, toutes les entités fédérées ont un rôle à jouer : non seulement les Communautés, mais également, et peut-être surtout, dans un futur proche, les Régions (en effet, les élections de 2014 auront probablement des conséquences institutionnelles importantes en matière de culture).

DU CÔTÉ DE LA RÉDUCTION DES EFFECTIFS

C'est un truisme économique : sur le marché de l'emploi, réduire (mais jusqu'à quel point ?) la demande de travail conduit forcément les entreprises à revaloriser leur offre. En gros, moins il y a de maçons, plus les entreprises du bâtiment les rechercheront en augmentant l'attractivité du travail, et notamment les salaires. C'est aussi le principe du *numerus clausus* (dont on connaît les effets pervers, par exemple en médecine⁹).

C'est l'objectif premier de tous les mouvements et dispositifs corporatistes : protéger un groupe restreint de travailleurs en contrôlant dans un secteur donné l'accès au marché de l'emploi... et parfois des clients.

Cette démarche se heurte évidemment à plusieurs éléments structurels dans le secteur des métiers de la création :

- la diversité des pratiques et des marchés, rendant quasi impossible un corporatisme global, transversal à toutes les disciplines ;
- la capacité sans cesse croissante des artistes à adopter une démarche d'entrepreneur (« auto-salarié ») autant que de travailleur, à la recherche de commandes autant que d'emploi, et faisant donc concurrence – artisanale mais parfois massive, aux entreprises elles-mêmes ;
- dans certains sous-secteurs, la part (très) importante des revenus tirés des droits d'auteur et assimilés, revenus qui n'obéissent pas aux mêmes lois que ceux du travail ;
- la possibilité que la réduction des effectifs produise un effet de bord contre-productif : un écrasement de la diversité, et donc un tassement de la croissance économique du secteur, réduisant à néant le bénéfice escompté (une revalorisation des revenus du travail des artistes et techniciens).

DU CÔTÉ DE LA REDISTRIBUTION

Marginalement, cela ne s'avère pas impossible : la taxation des droits d'auteur supérieurs à certains seuils, ou un prélèvement sur les produits d'exploitation du domaine public, par exemple, pourraient être dédiés à des mécanismes de revalorisation des salaires, au moins dans les secteurs subsidiés. Mais au niveau macro-économique, cette solution n'aurait guère d'effet sans une réduction des effectifs, à production croissante. Pareto l'avait parfaitement énoncé : « Une augmentation du revenu minimum et/ou une diminution de l'inégalité des revenus, ne peuvent se produire, soit isolément, soit cumulativement, que si le total des revenus croît plus vite que la population. »¹⁰

⁹ <http://www.amb.be/avis%20numerus%20clausus.htm> et <http://www.dhnet.be/infos/belgique/article/396998/medecine-onkelinx-veut-la-fin-du-numerus-clausus.html>

¹⁰ PARETO V. : *Cours d'économie politique* (1897) Réédition par G. Bousquet et G. Busino, Genève, Librairie Droz, 1965.

Ce constat de Pareto a une conséquence très concrète sur la question centrale de la distribution des aides publiques à la Culture : dans une situation où la population (des artistes) croît plus vite que ce financement, toute revalorisation des revenus des artistes ne peut être atteinte qu'à la condition d'une réduction drastique de leurs effectifs. **En termes crus : même en cas de refinancement des budgets culturels de la Fédération Wallonie-Bruxelles, des subsides plus efficaces en matière d'emploi se traduiront inévitablement par moins de bénéficiaires !**

Les artistes, à cantonner leurs réflexions aux aides publiques, sont donc tout aussi inévitablement conduits à revendiquer la peste ou le choléra : de meilleures conditions de travail... pour moins de personnes, ou un taux d'emploi au mieux constant... à la condition de voir ses conditions de travail continuer à se dégrader.

Les politiques culturelles ne peuvent faire l'impasse sur les conditions de travail et les revenus des acteurs du champ des métiers de la création

De la même manière que la disparition des boulangers artisanaux ou des petits libraires conduira inévitablement à des modes de production ou de distribution industriels, c'est-à-dire à l'homogénéisation des produits, de la même manière, si les conditions économiques des artistes et techniciens continuent à se dégrader, c'est l'avenir même de ce secteur en pleine croissance, et dont la part dans le PIB des pays européens ne cesse de croître, qui sera fragilisé. **L'homogénéisation des produits culturels est totalement contreproductive dans ce secteur, dont la croissance n'est pas adossée à des gains de productivité mais à l'innovation et la singularité.**

Cette question du financement du travail des artistes et techniciens doit être traitée de façon multivariée, différenciée selon les marchés, les secteurs, les sources de financement, les pratiques, les disciplines. Tous les niveaux de pouvoirs doivent y concourir : l'État fédéral, les Communautés et les Régions. De façon cohérente et convergente.

Mais bien plus encore, tout doit être mis en œuvre pour dynamiser le marché, intérieur comme à l'exportation, au bénéfice de l'amélioration des revenus et des conditions de travail des artistes et techniciens et pas seulement à celui du rayonnement international des villes et régions, de la rémunération du capital des grandes multinationales culturelles, d'une surproduction culturelle éphémère.

Enfin, l'apport inestimable des artistes, notamment leur capacité à innover, non seulement dans leur art mais également dans leurs modes de production et de diffusion, doit être encouragé et sollicité. Non pas en « régulant le marché » par des mécanismes corporatistes – ce qui ne fera qu'accroître la précarité du plus grand nombre, mais en aidant à la transformation de leurs conditions précaires en une arme économique efficace qui renforce en même temps leur protection sociale et économique, leur activité économique en termes d'emplois et de commandes, et enfin les opportunités de monétiser sous toutes les formes leurs nombreux talents, sans en être pénalisés au prétexte que ces formes pourraient parfois n'être pas « artistiques ».

Ces objectifs doivent être placés au cœur de toutes les discussions futures relatives aux politiques culturelles.

ROGER BURTON
décembre 2012

SOURCES

Culture et médias 2030 – Prospective de politiques culturelles :

<http://www.culturemedias2030.culture.gouv.fr/index.html>

Sylvain Froidevaux, *Le revenu de base comme prospective sociopolitique* :

http://www.creageo.ch/le_revenu_universel_comme_prospective_sociopolitique__l62d102d07_.pdf

Suzanne Capiou, *La création d'un environnement juridique et économique approprié pour les activités artistique.*

Nécessité et urgence d'une intervention publique, Managing an Open and Strategic Approach in Culture (MOSAIC), 2000 :

http://www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/culture/Completed/MOSAIC/DGIV_CULT_MOSAIC%282000%2922_FR.pdf
